



Déclaration préalable au Comité technique spécial des greffes des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel du 24 juin 2020

Monsieur le Président,

Notre organisation syndicale a souhaité, lors du dernier comité d'hygiène, de sécurité des conditions de travail, signaler, dans une déclaration préalable, le comportement exemplaire des agents des greffes et ceci en présence de nos collègues magistrats et témoigner de leur sentiment d'appartenance à un corps en ce contexte de crise sanitaire inédite.

FORCE OUVRIERE par cette démarche a saisi cette opportunité pour démontrer à quel point la cohésion du groupe magistrats / agents de greffe est importante, pertinente et nécessaire au bon fonctionnement de notre entité.

FORCE OUVRIERE estime que les agents des greffes méritent une reconnaissance formelle du travail accompli à l'instar de celle accordée à nos collègues magistrats pour le travail accompli.

FORCE OUVRIERE a souvent signalé ces dernières années que le fossé social se creuse d'année en année et que ce déséquilibre conduira inévitablement au point de rupture si la confiance et le respect ne sont pas rétablis.

S'il fallait une preuve, commençons par la prime COVID : les correspondants informatiques dont on a usé et abusé pendant et après le confinement ont été très largement oubliés dans la répartition de cette prime. Ces agents incontournables des juridictions et responsables de la bonne marche des réseaux informatisés, pierre angulaire de la gestion des dossiers dans les juridictions administratives auraient sans doute mérité mieux.

FORCE OUVRIERE demande donc une nouvelle commission de réflexion sur le métier de correspondant informatique comme cela a été fait en 2013.

FORCE OUVRIERE souhaite de même la généralisation du télétravail à l'ensemble des agents, cette pratique d'organisation de travail encourage la responsabilité et l'autonomie des agents tout en favorisant leur efficacité dans un meilleur équilibre vie privée/vie professionnelle.

FORCE OUVRIERE, pour qui la reconnaissance passe également par la rémunération salariale, souhaite qu'à chaque augmentation du régime de rémunération de nos collègues magistrats un pourcentage équivalent soit répercuté aux agents des greffes.

FORCE OUVRIERE renouvelle donc sa demande pour que soit dressé un bilan de cette période de crise afin d'identifier quelles sont les pratiques qui peuvent être améliorées, en période de crise mais également en période normale, d'analyser les points faibles de notre organisation et d'en modifier profondément le fonctionnement.

FORCE OUVRIERE soulignait l'esprit de corps qui avait prévalu dans cette période de crise, il existe mais il se mérite.